

> Principales actions de gestion des milieux aquatiques mises en œuvre par le SIBA



GEMAPI

vers une nouvelle organisation locale pour la gestion des milieux aquatiques

A compter du 1er janvier 2018, en application de la loi du 27 janvier 2014 (dite MAPTAM) et de la loi du 7 août 2015 (dite NOTRe), ces missions de gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) seront confiées aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP).

Dans ce contexte, le schéma d'organisation « institutionnel » de la gestion des milieux aquatiques est appelé à évoluer. Une étude de préfiguration à cette nouvelle organisation sera engagée en 2018, à l'échelle des bassins de la Bèze et de la Vingeanne, par les EPCI concernés avec l'appui de l'EPTB Saône et Doubs.

Quoiqu'il en soit et jusqu'à la mise en place d'une nouvelle organisation dont les contours restent à définir, le SIBA continuera à intervenir sur son périmètre actuel sous la forme d'un syndicat mixte.



Résurgence de Bèze



Bèze à Noiron-sur-Bèze

Contact

Secrétariat du SIBA
 03 80 36 63 68

Coordonnateur des bassins de la Tille et de la Bèze
 03 80 75 17 21 - julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr

Technicien de rivières des bassins de la Tille et de la Bèze
 03 80 75 17 18 - benoit.clair@eptb-saone-doubs.fr

Chronique de la Bèze

> Lettre d'information du bassin versant de la Bèze et de l'Albane

Un petit peu plus de 6 années se sont écoulées depuis la signature du Contrat de bassin Bèze-Albane qui touche à son terme. 6 années au cours desquelles de nombreux projets de gestion des milieux aquatiques ont été conduits avec succès. Projets dont ces quelques pages vous proposent une petite rétrospective.

De récentes évolutions législatives confient, à compter du 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques aux communautés de communes (EPCI à FP). Cette fin d'année 2017 marque donc la fin d'un cycle initié en 2008 avec la création du SIBA.

Aujourd'hui, ce n'est pas sans une certaine fierté que je mesure le chemin parcouru et le travail accompli par le SIBA. Je tiens donc à saluer l'engagement de tous les élus qui ont fait de la présidence de ce syndicat de rivière une belle et enthousiasmante aventure humaine.

Notre lien aux cours d'eau a façonné nos paysages et forgé l'identité de nos territoires. Un nouveau cycle s'engage pour la gestion des milieux aquatiques. Je formule donc le vœu que ce lien au cours d'eau, richesse naturelle à préserver et à valoriser, serve d'aiguillon à ce nouveau cycle de gestion.

Jean-Claude LENOIR
 Président du SIBA
 Président du comité de rivière Bèze-Albane

Le Syndicat intercommunal du bassin versant de la Bèze et de l'Albane

Créé en 2008, le Syndicat Intercommunal du bassin de la Bèze et de l'Albane (SIBA) a pour objet de gérer, d'entretenir et d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau tout en répondant aux attentes légitimes de ses communes adhérentes.

Dans ce cadre, il a pour missions principales :

- De réaliser ou faire réaliser toutes études nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques inscrits dans son périmètre d'intervention.

Le SIBA est à ce titre un artisan majeur de la mise en œuvre du Contrat de bassin Bèze-Albane. Il a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage de l'essentiel des actions de gestion des milieux aquatiques inscrites au Contrat de bassin.



Le Contrat de bassin Bèze Albane 2012-2017

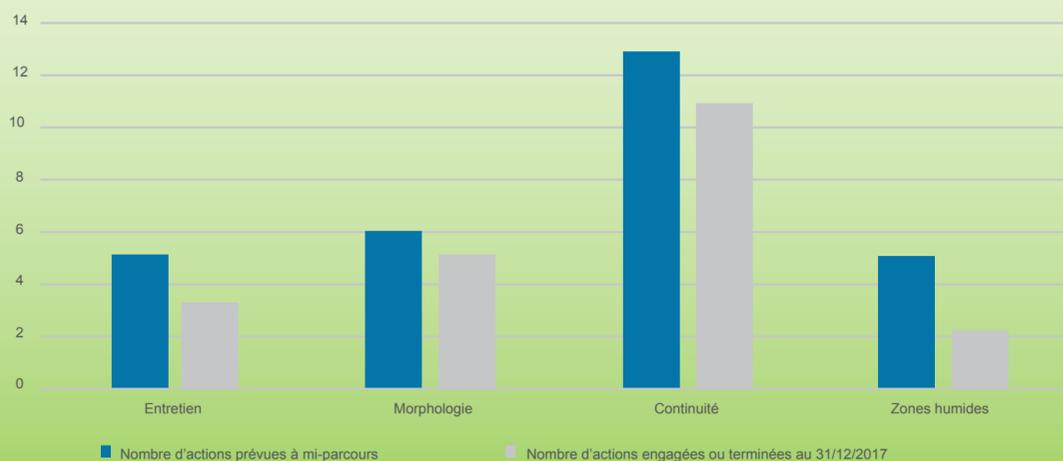


Un contrat de bassin est un instrument d'intervention dans le domaine de l'eau mis en œuvre sur un territoire hydrographiquement cohérent : le bassin versant. Engagement moral entre différents partenaires techniques et financiers, il correspond à un programme d'action multithématique sur 5 à 6 ans (travaux ou études nécessaires pour atteindre ces objectifs, désignation des maîtres d'ouvrage, mode de financement, échéances des travaux, etc.).

L'élaboration et l'adoption de ce Contrat sont de la compétence d'une assemblée délibérante rassemblant de multiples gestionnaires concernés par le projet et représentatifs des enjeux du territoire : le Comité de rivière. Ce dernier est actuellement présidé par le président du Syndicat Intercommunal du bassin Bèze-Albane : Jean-Claude LENOIR.

Le Contrat de bassin Bèze-Albane, signé le 28 novembre 2011, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il contenait initialement 60 fiches actions (pour environ 6 M€) dont 37 concernaient la gestion des milieux aquatiques (pour environ 2M€).

Bilan des actions de gestion des milieux aquatiques prévues et mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Bassin



Restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau

Sur le bassin versant de la Bèze, l'altération du fonctionnement hydromorphologique des rivières constitue le principal obstacle à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des masses d'eau fixé par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000).

Face à ce constat et afin d'établir un programme d'intervention circonstancié aux enjeux locaux, le SIBA a réalisé en 2010 une étude approfondie de l'état des cours d'eau du bassin. L'ensemble du linéaire de la Bèze et de ses affluents a ainsi été prospecté et son fonctionnement hydromorphologique expertisé. De cette étude, on retiendra principalement que :

- la Bèze affiche une qualité physique relativement satisfaisante mais son fonctionnement est perturbé par la présence d'ouvrages hydrauliques (remous hydrauliques, continuité écologique)
- les affluents de la Bèze présentent une qualité physique très altérée. En conséquence, la qualité écologique de ces milieux est fortement dégradée.



Albane restaurée à Trochères

Restauration de l'Albane à Trochères (2013)

Dans le but d'améliorer la qualité physique et paysagère de l'Albane à Trochères, le SIBA a entrepris de restaurer un tronçon du cours d'eau sur environ 120 mètres.

Cette opération a consisté à supprimer un petit seuil, à reprofiler la rivière (berges en pente douce, resserrement du lit d'étiage) et à planter des singularités dans le lit mineur afin de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

> Cout global : 23 794 € - Financement : 50% AE RMC, 30% Région Bourgogne

Restauration de l'Albane dans la traversée de Belleneuve (2014 - 2015)

L'Albane, à Belleneuve, présentait d'importants dysfonctionnements hydromorphologiques. Dans ce contexte, la commune de Belleneuve et le SIBA ont souhaité restaurer et mettre en valeur l'Albane dans la traversée du village.

Cette opération a consisté, sur environ 230 mètres linéaires, à :

- implanter des banquettes végétalisées et des déflecteurs minéraux afin de favoriser l'autocurage, de reconstituer des habitats pour la faune et la flore et d'adapter la morphologie du lit mineur aux faibles débits d'étiage,

- fractionner la chute du radier de l'ancien lavoir afin de restaurer la continuité piscicole.

> Cout global : 37 715 € - Financement : 50% AE RMC, 30% Région Bourgogne



L'Albane restaurée à Belleneuve

Restauration de la qualité physique des cours d'eau

Restauration du ruisseau du Magny à Trochères et Belleneuve (2015)

Le ruisseau du Magny présentait, avant son aménagement, les caractéristiques d'un fossé agricole. L'absence de ripisylve favorisait les proliférations végétales dans le lit mineur et l'envasement des fonds. De plus, ses berges rehaussées de bourrelets de curage faisaient obstacle au ressuyage des parcelles agricoles riveraines.

Les exploitants agricoles riverains et le SIBA ont donc procédé à la restauration de ce ruisseau (environ 1500 mètres). Concrètement, cette opération a consisté à :

- reprofiler les berges du ruisseau pour améliorer les capacités d'écoulement et la connectivité du milieu,
- créer une microsinuosité dans le lit d'étiage afin de diversifier les habitats aquatiques,
- implanter des boisements de berges dans le but de limiter la prolifération végétale et les transferts latéraux de matière vers le ruisseau.

> Cout global : 48 687 € - Financement : 50% AE RMC, 30% Région Bourgogne



Restauration du ruisseau du Magny

La notion de continuité écologique est entrée dans le droit français par l'intermédiaire de la loi sur l'eau.

L'ensemble des ouvrages hydrauliques présents sur le cours de la Bèze est ainsi concerné par des obligations de maintien ou de rétablissement de la continuité écologique.

Dans ce contexte, en appui et en concertation avec chacun des propriétaires des ouvrages concernés, le SIBA a conduit en 2013 une étude visant à rechercher les solutions technico-économiques les plus avantageuses pour satisfaire à ces obligations réglementaires. Suite à cette étude, le SIBA a réalisé trois opérations d'aménagements d'ensembles hydrauliques en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

Amenagement du barrage des anciennes poudreries royales de Vonges (2016)

Le barrage de Vonges répartit les eaux entre le cours principal de la Bèze et un canal d'amenée (bief). Au terme d'une intense concertation entre les différentes parties concernées, il a été décidé :

- d'implanter une passe à poisson afin de restaurer la continuité écologique,
- d'aménager le déversoir du barrage afin :
 - de supprimer les risques d'embâcles,
 - de permettre une alimentation en eau constante du bief,
 - de réduire, légèrement, l'aléa inondation en amont de l'ensemble hydraulique.

> Cout global : 163 086 € - Financement : 50% AE RMC



Passe à poissons de Vonges

Amenagement d'une rivière de contournement du barrage de Bezouotte (2017)

Le dispositif de franchissement piscicole mis en place au droit de l'ensemble hydraulique de Bezouotte consiste en la création d'une rivière de contournement dans les vestiges du bief de l'ancien moulin dit du Fourneau.

Outre la restauration de la continuité écologique, ce type d'aménagement permet de recréer des conditions d'habitats aquatiques favorables au développement des espèces de première catégorie piscicole (truites, ombres, chabots, etc.). Toujours dans le souci de faciliter et d'optimiser la gestion de cet ensemble hydraulique, les ouvrages mobiles (vannes) ont été modernisés. Un ouvrage de franchissement routier (pont cadre) a dû être réalisé.

> Cout global : 218 762 € - Financement : 80% AE RMC

Amenagement de l'ancien moulin de Mirebeau sur Bèze (2016)

Compte tenu des enjeux écologiques (ENS marais de la Rosière) et paysagers (plan d'eau) liés à la présence de l'ancien moulin, le SIBA et la commune de Mirebeau-sur-Bèze ont fait le choix de moderniser l'ensemble hydraulique et d'aménager une passe à poissons.

La passe à poissons, réalisée dans la chambre d'eau de l'ancien moulin, permet ainsi de restaurer la continuité écologique entre des zones de 1ère et de 2nde catégorie piscicole.

En outre, afin de faciliter et d'assurer un fonctionnement optimal du dispositif, les ouvrages mobiles (vannes) ont été motorisés et automatisés.

> Cout global : 218 762 € - Financement : 80% AE RMC



Passe à poissons de Mirebeau



Lit mineur de la rivière de contournement de Bezouotte

Restauration de la continuité écologique